

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 13, 14 et 15 juin 2016**

**2016 DAC 611** Subventions (4.000 euros) à l'association La Girafe Lyrique (8e) au titre de l'action culturelle locale.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association La Girafe Lyrique (8e) ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement, en date du 30 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 8e arrondissement, à l'association La Girafe Lyrique, 6, rue de Castellane - 75008 PARIS, au titre de ses activités 2016 et pour lui permettre de préparer l'édition 2017 du concert Venite Cantemus. Simpa 184445 ; 2016\_06776.

Article 4 : La dépense correspondante, d'un montant de 4.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016 à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**